



CP 322.01 : Titres-services

E.R. : Tommy Jonckheere – Boulevard Baudouin 8, 1000 Bruxelles

10/7/23

LE GOUVERNEMENT WALLON ASSUME SES RESPONSABILITÉS

Sous l'impulsion de la ministre Morreale, le Gouvernement wallon a pris les premières mesures importantes visant à régulariser le secteur des titres-services la semaine passée. Celles-ci entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024, et constituent une avancée tant pour les clients que pour les aide-ménagères.

ATTENTION : Les mesures ci-dessous ne s'appliquent, pour l'instant, qu'aux entreprises bénéficiant de subventions en Wallonie. En Flandre et à Bruxelles, rien ne change pour le moment !

Frais de transport

Comme vous le savez, après des mois de mobilisation lors des négociations sectorielles précédentes, nous avons obtenu le remboursement des frais de transport jusqu'à 90% de l'abonnement social. Le Gouvernement wallon prévoit désormais un remboursement de 100% à partir de 2024 !

Analyse des risques et examen médical

Les entreprises seront tenues d'effectuer une analyse des risques, et de surveiller la santé de leurs travailleurs, notamment par le biais de visites médicales.

Interdiction de frais supplémentaires pour les clients

À partir de 2024, il sera interdit de facturer des frais (administratifs) supplémentaires aux clients. De nombreuses entreprises ont abusé de cette possibilité pour augmenter leurs profits, ce qui prendra fin maintenant.

Prix du chèque

En compensation de la suppression de ces frais, le montant du chèque sera augmenté à 10 euros pour les 175 premiers chèques. Néanmoins, compte tenu de la suppression des frais supplémentaires, cela représente tout de même une diminution du prix total pour la plupart des clients. Si vous achetez plus de 175 chèques, le prix sera porté à 11 euros. Pour plus de 400 chèques, le prix sera de 12 euros.

Le quota de 2 000 chèques à 10 euros reste valable pour les familles monoparentales, et les personnes handicapées.

La Wallonie a commencé, qui suivra ?

Maintenant que le Gouvernement wallon a fait le premier pas en faveur des travailleurs, la question reste de savoir quand les autres gouvernements assumeront leurs responsabilités. De notre côté, nous continuons à œuvrer en faveur de salaires et de conditions de travail équitables pour TOUTES les aide-ménagères en Belgique.

Selon nous, il n'y a pas de limite à l'amélioration et l'ambition. Notre appel à nos collègues flamands et bruxellois est donc clair: qui fera mieux ?